



Paiement en 2020 du dividende au titre de l'exercice 2019 (*)

(*) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2020.

► Dates clés

- **15 mai 2020** : Assemblée Générale des actionnaires
- **18 mai 2020** : Dernier jour de négociation coupon attaché
- **19 mai 2020** : Date de détachement du dividende.
1er jour de négociation ex coupon (Ex date)
- **20 mai 2020** : Date d'arrêté des positions chez Euroclear (Record date)
Date à laquelle vous devez posséder les actions, comme déterminé par Euroclear, pour pouvoir percevoir le dividende.
- **22 mai 2020** : Mise en paiement du dividende (Payment date)

► Modalité de règlement

Pour **les actionnaires au nominatif pur**, le dividende est automatiquement versé par Société Générale Services Securities, en date de valeur 22 mai 2020, sans frais.

Pour **les actionnaires au nominatif administré**, il est versé par l'intermédiaire financier assurant la gestion des titres, selon ses propres conditions.

En cas de démembrement, le dividende est versé à l'usufruitier et **en cas d'indivision**, à chaque indivisaire en fonction de son quota d'actions.